



FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

17 janvier 2024

Communiqué de presse

Les établissements privés sous contrat avec l'État participent au service public d'éducation

La Fep-CFDT, première organisation syndicale dans l'enseignement privé sous contrat, dénonce les propos blessants portés par la ministre de l'Éducation nationale à l'encontre des enseignants du public avec lesquels nous sommes solidaires.

La polémique risque de raviver inutilement la guerre scolaire.

La Fep-CFDT tient à rappeler que **tous les établissements privés sous contrat avec l'État participent au service public d'éducation**. À ce titre, ils perçoivent de l'argent public. 150 000 enseignants sont rémunérés par l'État et appliquent les programmes nationaux. Ces établissements scolarisent 20 % des élèves.

Depuis toujours, nous réclamons davantage de contrôle de l'utilisation des fonds publics et du respect des valeurs de la République. Il est urgent que l'État s'en donne les moyens.